

Objet: COUPONS SPORT 2020-2021 - PROCEDURE DEMATERIALISEE

De la part de Monsieur Emmanuel Charlot – Directeur des Sports

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Comme vous le savez, la Ville a souhaité faciliter l'accès au dispositif « Coupons sport » en mettant en place il y a 3 ans, une procédure dématérialisée qui permet aux familles concernées d'effectuer leurs demandes sur internet et de recevoir leurs coupons sports à domicile par voie postale.

Aussi, je vous informe que le dispositif des coupons sport est reconduit pour **la saison 2020-2021**.

Pour votre information, le dispositif sera ouvert le **01/09/20** et clôturé **le 27/11/20 à 00h00**.

Vos licenciés peuvent s'inscrire sur le site internet dédié à cette opération : **coupons-sport.nice.fr**

A cet effet, vous trouverez, ci-dessous, toutes les informations utiles du dispositif 2020-2021 qui seront en ligne **avant l'ouverture du dispositif**, sur => **sports.nice.fr**

A diffuser le plus largement possible à vos licenciés.

Informations importantes :

- **Toutes les demandes de coupons sport doivent être obligatoirement effectuées par les bénéficiaires.**
- **Toutes demandes de coupons sport enregistrées soit par les clubs, soit par d'autres personnes qui ne sont pas les propres bénéficiaires seront systématiquement refusées.**

Si vos licenciés n'ont pas internet à leur domicile, un accueil physique est assuré au sein du **Guichet Unique : 6 rue Tonduti de l'Escarène**, pour leur permettre de créer leurs demandes de coupons sport sur des PC mis à leur disposition.

Bien cordialement.

COUPONS SPORT 2020-2021 - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE

AIDE A LA PRATIQUE SPORTIVE 2020-2021

Le site d'inscription dédié à l'aide à la pratique sportive sera ouvert le **01/09/2020** et **clôturé le 27/11/2020**.

Vous pourrez effectuer votre demande de coupons en créant votre compte et en y insérant vos documents justificatifs.

Vous trouverez toute la procédure dans cet article.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

1. Rendez-vous sur **coupons-sport.nice.fr**,
2. Créez votre compte avec votre adresse mail,
3. **Activez votre compte en cliquant sur le lien dans le mail de confirmation que vous recevrez,**
4. **Renseignez votre profil** : Adresse détaillée et complète, Nom et Prénom du bénéficiaire (**même nom que sur la boîte aux lettres**)

ð **C'est par cette adresse que les courriers des coupons sport seront envoyés**

ð **Surtout ne pas mettre le nom et prénom de l'enfant**

5. Créez vos demandes de coupons sport

ǒ Une demande par enfant

CRITERES POUR BENEFICIER DES COUPONS SPORT

1. L'enfant doit être âgé de 6 à 18 ans révolus au 31 décembre 2020 : années 2002 à 2014,
2. L'enfant doit habiter à Nice,
3. L'enfant doit être licencié dans un club sportif niçois dont le siège social est situé sur Nice affilié à une Fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports, à l'exception des associations sportives relevant du sport scolaire,
4. Une seule participation par jeune niçois pour la saison 2020-2021 (un club par enfant).

ǒ LES INSCRIPTIONS AUX CAL, ANIMANICE & FORUM DE NICE NE SONT PAS ACCEPTEES DANS LE DISPOSITIF DES COUPONS SPORT.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Pour les bénéficiaires de L'Allocation Rentrée Scolaire (ARS) et/ou de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH), un montant de 40 € sera attribué par la Ville à chaque jeune, sous forme de deux coupons sports de 20 €.
- Pour les autres bénéficiaires : pour la saison 2020-2021, un montant de 20 € sera attribué par la Ville à chaque jeune, sous forme d'un coupon sport de 20 €.

DOCUMENTS A TELECHARGER SUR VOTRE COMPTE PERSONNEL

Pour les bénéficiaires de ces allocations :

ǒ Le document CAF de l'ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE (ARS)

ou

ǒ Le document de l'ALLOCATION D'EDUCATION ENFANT HANDICAPE (AEEH)

Pour les non bénéficiaires de ces allocations :

ǒ Un justificatif de domicile de **l'année 2020** (facture EDF, facture de téléphone, avis d'imposition 2020, bulletin de salaire, courrier d'assurance ou mutuelle)

ǒ Tous les bénéficiaires doivent télécharger ci-dessous l'attestation de délivrance des coupons sport à faire remplir par le club de l'enfant.

Tous les champs de l'attestation doivent être remplis avec le cachet du club, la date et la signature du Dirigeant, sans quoi la demande du bénéficiaire sera refusée.

[Attestation club 2020-2021](#)

POUR TELECHARGER VOS DOCUMENTS

(En l'absence de scanner pour insérer les documents sur votre compte, vous pouvez prendre en photo vos documents avec votre téléphone portable ou avec un appareil photo et les envoyer par mail sur votre messagerie pour les récupérer sur votre ordinateur).

SUIVI DES ETAPES

1. Vous recevrez un 1er mail d'accusé de réception pour l'enregistrement de votre demande,
2. Vous recevrez un 2^{ème} mail validant votre demande si elle a été acceptée,
3. Vous recevrez vos coupons sport par voie postale en envoi simple,
4. Dans le cas où vous ne receviez aucun mail même dans vos SPAMS, c'est que votre demande n'a pas été prise en compte.

Il faudra donc refaire votre demande.

Si vous n'avez pas internet à votre domicile, un accueil physique sera assuré au sein du Guichet Unique (6 rue Tondutti de l'Escarène) qui vous permettra de créer vos demandes de coupons sport sur des PC mis à votre disposition.

INFORMATIONS IMPORTANTES

- **Toutes les demandes de coupons sport doivent être obligatoirement effectuées par les bénéficiaires.**
- **Toutes demandes de coupons sport enregistrées soit par les clubs, soit par d'autres personnes qui ne sont pas les propres bénéficiaires seront systématiquement refusées.**

ATTRIBUTION DES COUPONS SPORT

Pour cette saison, un processus de dématérialisation est mis en place, afin de faciliter vos démarches, qui vous permettra de recevoir vos coupons sport à domicile par voie postale en envoi simple après la clôture du dispositif (l'inscription doit être validée sur internet).

CLOTURE DU DISPOSITIF

=> **VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020 - 00h00**

CONTACT

Pour toute demande complémentaire, merci d'adresser un mail à :

direction.sports@ville-nice.fr